

**Ouverture de la quatrième session du  
Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (11-15 Juillet 2011)**

**Déclaration par Vital BAMBANZE, Président-Rapporteur  
Lundi 11 Juillet 2011**

Madame la Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme,  
Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme,  
Monsieur le Rapporteur Spécial sur les droits des populations autochtones,  
Mesdames/Messieurs les représentants des gouvernements et des peuples autochtones,  
Mesdames/ Messieurs Membres du Mécanisme d'experts,  
Mesdames et Messieurs,

Premièrement je voudrais vous transmettre mes salutations autochtones qui viennent du fond de mon cœur.

Je voudrais profiter également de cette occasion pour remercier mes collègues pour leur confiance en m'élisant Président-Rapporteur de cette quatrième session du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones. Je suis profondément honoré d'accepter et je vous remercie pour votre soutien. Je vais faire de mon mieux et agir avec sagesse pour m'acquitter des responsabilités qui m'ont été confiées.

Je dois remercier particulièrement M. José Carlos, précédent Président-Rapporteur pour son travail bien accompli et le leadership jusqu'à maintenant affiché, j'apprécierai son soutien dans l'accomplissement de mon mandat

Je tiens aussi à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont soutenu le travail du Mécanisme d'experts depuis sa création, sans eux, nous n'aurions pas été en mesure d'effectuer le travail qui nous a été confié. Je tiens également à remercier le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme pour l'appui technique fourni au Mécanisme d'experts ainsi qu'exprimer un remerciement particulier à la Haut Commissaire pour sa présence à l'ouverture de cette session.

Sans nul doute, le Mécanisme d'experts offre un espace unique pour des discussions centrées et bien orientées qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension de la portée et du

contenu des droits reconnus aux peuples autochtones, ainsi qu'une orientation dans la mise en œuvre de ces droits. Dans cette quatrième session du Mécanisme d'experts, nous continuons à être guidés par la résolution 6 / 36 et la résolution 9 / 7 du Conseil des Droits de l'Homme, et les programmes adoptés lors des sessions précédentes.

Dans le préambule de la résolution du Conseil de Droits de l'Homme 6 / 36, le document fondateur du Mécanisme d'experts, la référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones souligne, de l'avis du Mécanisme d'experts, le rôle de cet instrument comme un cadre normatif important pour guider notre travail. Par ailleurs, l'article 42 de la Déclaration qui appelle les Nations Unies, ses organes, les institutions spécialisées et les États à promouvoir le respect et la mise en œuvre effective des dispositions contenues dans la Déclaration, s'applique également au mandat du Mécanisme d'experts.

La demande du Conseil dans sa résolution 9 / 7 pour mener des études sur les leçons apprises et les défis pour atteindre la mise en œuvre du droit des peuples autochtones à l'éducation, le droit à la participation à des instances de prise de décisions constitue une autre base importante pour l'ordre du jour de cette session.

L'étude sur l'éducation et la mise en œuvre de la Déclaration des droits des peuples autochtones, ainsi que le droit de participation à des instances de prise de décisions, avec l'identification d'autres propositions au Conseil des Droits de l'Homme, tel que demandée par le Conseil dans sa résolution 9 / 7, constitueront les principales tâches du Mécanisme d'experts durant cette session.

En ce qui concerne notre méthode de travail, nous fournirons des efforts pour créer une ambiance permettant le dialogue entre toutes les parties prenantes, notamment en procédant à la discussion générale fondée sur une liste d'orateurs. Je me réjouirai de la contribution active à la fois par les représentants des États, les Autochtones ainsi que d'autres participants.

En ce qui concerne les activités intersessions du Mécanisme d'experts lors des dernières années, je suis heureux de dire que nous avons créé une collaboration effective avec les autres mandats pertinents de l'ONU relatifs aux peuples autochtones, en particulier avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Peuples Autochtones, l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones, ainsi que les organes des Traités sur les droits économiques, sociaux et culturels, et l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. S'appuyant sur l'expérience positive acquise lors des dernières sessions, le Rapporteur spécial sur les Peuples Autochtones et son équipe seront à nouveau disponibles pour des consultations distinctes sur les cas de violations des droits humains au cours de cette semaine, comme le Mécanisme d'experts n'a pas en soi le mandat pour s'occuper des violations des droits des peuples autochtones dans les pays ou pour faire face aux plaintes relatives aux droits humains.

Je tiens également à noter avec grande satisfaction l'aide du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones qui a pu subventionner les voyages des représentants autochtones afin qu'ils puissent participer à cette quatrième session du Mécanisme. Je ne saurais pas ne remercier différents gouvernements qui ne cessent de soutenir le travail du Mécanisme d'experts.

Je tiens à réitérer l'appel fait par mes Prédécesseurs pour un financement accru pour les activités du Mécanisme d'experts afin d'accomplir efficacement son mandat. Notre expérience au cours des dernières années dans la mise en œuvre de nos activités démontre qu'il existe encore un besoin évident d'un soutien additionnel.

En conclusion, je voudrais vous remercier pour votre participation à la session de cette année. Je me réjouis de votre contribution ciblée et de notre coopération en veillant à une session productive. C'est seulement en travaillant ensemble dans un esprit de dialogue que nous pourrions fournir des conseils substantiels et constructifs au Conseil des Droits de l'Homme et donner ainsi une solide contribution à l'avancement des droits des peuples autochtones.

Je vous remercie.